

> DISPOSITIFS MUSÉAUX ET SPATIAUX

CLAUDIA FELD

Consejo nacional de investigaciones científicas y técnicas
Instituto de desarrollo económico y social, Buenos Aires, Argentina
clavife@yahoo.com.ar

LE TÉMOIGNAGE, DISPOSITIF DE MÉDIATION MÉMORIELLE À L'ESMA

Résumé. — Le Casino des officiers de l'ESMA (École supérieure de mécanique de la Marine), qui fonctionna pendant la dernière dictature militaire argentine (1976-1983) comme un centre clandestin de détention et de torture, est aujourd'hui parcouru – dans le cadre de visites guidées – par des collégiens, des lycéens, des journalistes, des chercheurs, entre autres. L'immeuble est « vide » : pas de meubles, pas d'objets de l'époque, pas de photos ou d'images des disparus, aucune représentation visuelle de l'horreur. Il n'y a qu'un seul type d'installation : des panneaux informatifs avec des plans, descriptions et témoignages. Cet article analyse les manières dont les témoignages, tels que reproduits dans ces panneaux informatifs, fonctionnent comme des dispositifs de médiation mémorielle à l'ESMA. Quelle narration construisent-ils ? Comment sont-ils présentés ? Quels types de témoignages ont été sélectionnés pour y être exposés ? Quel dialogue engagent-ils vis-à-vis de la production testimoniale préexistante ? Quels liens peut-il y avoir entre ces panneaux et l'espace où ils sont situés ? Ce travail explore les témoignages en trois temps, à partir de divers supports matériels : les premiers témoignages visant à dénoncer les activités de l'ESMA publiés pendant la dictature (CADHU, 1979) ; le rapport de la Commission nationale sur la disparition de personnes, chargée d'enquêter sur les disparitions survenues pendant la dictature (CONADEP, 1984) ; et les témoignages actuellement présentés dans les panneaux du Casino des officiers de l'ESMA (installés en 2005).

Mots clés. — Témoignage, expérience extrême, Argentine, ESMA, centre clandestin de détention, dictature.

L'École de mécanique de la marine (ESMA), une institution chargée de la formation des sous-officiers de la Marine, a été érigée sur un terrain de dix-sept hectares dans un quartier de classe moyenne aisée à Buenos Aires¹. Pendant la dernière dictature militaire (1976-1983), parallèlement aux activités de l'école, un centre clandestin de détention a fonctionné dans cette enceinte qui compte trente-deux bâtiments et de vastes jardins. On estime que 5 000 détenus-disparus y ont été enfermés pendant l'ensemble de la période. Environ 200 ont survécu.

L'épicentre de l'activité répressive de l'ESMA a été le Casino des officiers : on désigne par ce nom un bâtiment à trois étages d'abord destiné au logement des officiers de la Marine. Lorsque le centre clandestin de détention a été installé, l'endroit a expressément été aménagé en vue de torturer au sous-sol, d'enfermer des détenus-disparus au troisième étage, lesquels étaient cagoulés, raison pour laquelle cette zone du bâtiment a été baptisée « Cagoule » (*Capucha*), enfermer et torturer dans la mansarde – appelée « Petite Cagoule » (*Capuchita*) – des personnes séquestrées par la Marine et d'autres branches de l'armée². À l'ESMA comme dans d'autres centres clandestins, des cloisons en bois aggloméré, faciles à monter et à démonter, ont été utilisées pour modifier les espaces. Ainsi les grandes surfaces étaient-elles divisées et transformées en pièces aux dimensions et aux usages divers. Au fur et à mesure et compte tenu du besoin de dissimuler l'activité répressive, des modifications et des réformes ont été faites, en particulier au sous-sol et au troisième étage.

Cette activité répressive était clandestine. Nulle information à ce sujet n'était communiquée publiquement par les autorités de l'ESMA. Au demeurant, des témoignages d'anciens détenus – surtout déposés à l'étranger, auprès d'organisations internationales de défense des droits de l'homme – ont permis de dénoncer en pleine dictature ce qui s'y passait. Après le retour de la démocratie, suite au rapport *Nunca Más (Jamais plus, 1984)*³, il a été officiellement établi que l'ESMA avait été l'un des 340 centres clandestins de détention répertoriés par la CONADEP sur l'ensemble du territoire argentin. Compte tenu de l'absence d'images et de documents officiels susceptibles d'expliquer ce qui s'était passé à l'ESMA (que ce soit en raison de la clandestinité des opérations, ou parce que les

¹ Texte traduit de l'espagnol (Argentine) par A. García Castro.

² Outre la Marine, il y a eu d'autres groupes répressifs liés à ce centre clandestin de détention parmi lesquels les commandos de l'aéronautique, la Préfecture nationale maritime, le Service de renseignement naval et des groupes policiers et militaires qui emmenaient les personnes enlevées à cet endroit. Accès : <http://www.derhuman.jus.gov.ar/espacioparalamemoria/>.

³ La Commission nationale sur la disparition de personnes (CONADEP) a été créée par le président Alfonsín (premier président de la transition démocratique) avec pour mission de recevoir des dénonciations concernant des personnes disparues et de procéder à des enquêtes. Présidée par l'écrivain E. Sabato, la conadep a répertorié 8 900 cas de disparitions et elle a rendu publics les détails du système répressif. À l'issue de cette enquête, un rapport a été publié sous forme d'ouvrage en novembre 1984 : le rapport *Nunca Más (Jamais plus)*. Pour une histoire de cette Commission et du rapport, voir Crenzel (2008).

documents avaient été détruits par les agents de la répression eux-mêmes), le récit des témoins s'est avéré fondamental pour démontrer l'usage qu'on avait du Casino des officiers pendant la dictature. Entre autres faits, on sait grâce à eux que le dispositif d'enfermement à l'ESMA admettait des variantes. Les situations se sont révélées spécifiques pour chaque détenu-disparu et les modalités de l'enfermement ont varié tout au long de la période dictatoriale.

Pendant de longues années, diverses organisations de défense des droits de l'homme ont œuvré en fonction de l'identification et la « récupération » des centres clandestins de la dictature sur l'ensemble du territoire. C'est dans ce cadre qu'entre 2004 et 2007, les institutions militaires qui avaient encore leur siège à l'ESMA ont été sommées de quitter les lieux. Il faut savoir que la propriété occupée par l'ESMA avait été cédée en 1924 par le Conseil délibérant de la mairie de Buenos Aires à l'État-major de la Marine afin d'y installer une enceinte consacrée à l'instruction militaire. Cette cession stipulait qu'en cas de modification des activités, la propriété retournerait à la mairie. Il va de soi que l'installation d'un centre clandestin de détention pendant la dictature impliquait une telle modification par rapport aux activités stipulées.

L'abandon de l'enceinte par les personnels de la Marine a eu pour arrière-plan une trame institutionnelle complexe ; parmi les acteurs impliqués, des organisations de défense des droits de l'homme ainsi que diverses instances étatiques de la ville autonome de Buenos Aires et du gouvernement national⁴. Un accord signé en 2004 prévoyait que la propriété serait destinée à l'instauration d'un « Espace pour la mémoire, la promotion et la défense des droits de l'homme »⁵. C'est dans ce cadre qu'est actuellement construit un « musée de la Mémoire » dans le bâtiment principal de l'ESMA (appelé « Quatre colonnes ») et, depuis

⁴ Le départ des marins de l'enceinte de l'ESMA a été possible suite à l'accord entre l'État national et la ville autonome de Buenos Aires qui créait une Commission bipartite composée de trois membres du secrétariat des droits de l'homme de la nation et de trois membres du sous-secrétariat des droits de l'homme de la ville, dont les fonctions étaient de veiller à l'évacuation et au transfert de la propriété. En 2006, « la Commission bipartite a créé à son tour une "Commission *ad hoc*" pour débattre de la forme et des contenus du futur "espace de la mémoire". Celle-ci réunit des organisations de droits de l'homme et des survivants de l'ex-centre clandestin de détention ». Accès : http://www.memoriaabierta.org.ar/camino_al_museo2.php.

⁵ Plusieurs bâtiments de la propriété ont été assignés aux activités de diverses organisations de défense des droits de l'homme. Le Centre culturel Haroldo Conti, inauguré en juin 2008, dépend du gouvernement national, il est situé dans le bâtiment qui a fonctionné comme Centre d'études stratégiques de l'École de guerre navale. On y réalise régulièrement des expositions de photos et diverses activités culturelles et universitaires. Dirigé par l'Association des mères de la place de mai, l'espace culturel *Nuestros Hijos (Nos enfants)*, ECuNHi, a été inauguré en avril 2008, dans le bâtiment où jusqu'en 2007 fonctionnait le Lycée naval. Dans un autre bâtiment (contigu à l'ancienne École de guerre navale) se trouvent, depuis novembre 2007, les Archives nationales de la mémoire, dépendant du pouvoir exécutif national. Les Grands-mères de la Place de Mai y disposent d'un espace où elles installeront la « Maison pour l'Identité ». Dans un autre bâtiment, les Familles des prisonniers et des disparus pour des raisons politiques créeront une filière universitaire consacrée aux droits de l'homme.

2007, des visites guidées sont réalisées au Casino des officiers, organisées par l'« Espace pour la Mémoire... ». Parmi les visiteurs : des collégiens, des lycéens, des journalistes, des chercheurs, des visiteurs étrangers, entre autres.

Les discussions sur la façon de transformer le Casino des officiers en « musée » ou en « centre d'interprétation » – selon l'expression de certaines personnes qui y travaillent – ont été ardues et beaucoup se poursuivent encore. Certaines propositions allaient dans le sens d'une reconstruction des locaux tels que décrits par les témoins. D'autres, en revanche, soutenaient que cette intervention transformerait le lieu en une sorte de « musée de l'horreur » qui réitérerait les sensations vécues au lieu de permettre une élaboration critique de ces expériences. En conséquence, ceux-ci préféraient garder le bâtiment en l'état, vide et sans modifications. Ce dernier argument – qui s'est finalement imposé – était aussi lié au besoin de préserver le lieu dans le cadre de nouvelles procédures judiciaires engagées contre les responsables des crimes perpétrés à l'ESMA⁶.

C'est ainsi que le Casino des officiers de l'ESMA est resté « vide » : pas de meubles, pas d'objets de l'époque, pas de photos ou d'images des disparus, aucune représentation visuelle de l'horreur. On ne trouve pas non plus de dispositifs plus complexes du souvenir (tels que lumières, textures, etc.) tendant à produire diverses sensations au cours de la visite. Au gré des déplacements des visiteurs, c'est le bâtiment même, avec sa matérialité, qui opère en tant que « lieu du souvenir », susceptible de rendre compte de ce qui s'est passé. Il n'y a eu qu'un seul type d'installation : des panneaux informatifs sur la manière dont le bâtiment a été utilisé en tant que centre clandestin de détention. Ces panneaux contiennent trois types d'éléments : plans, descriptions et témoignages.

Notre intention est ici d'examiner la complexité de ce dispositif et, notamment, d'analyser les manières dont ces témoignages, tels que reproduits dans les panneaux informatifs, fonctionnent comme des dispositifs de médiation mémorielle à l'ESMA. Quelle narration ces témoignages construisent-ils ? Comment sont-ils présentés ? Quels types de témoignages ont été sélectionnés pour y être exposés ? Quel dialogue engagent-ils vis-à-vis de la production testimoniale préexistante ? Quels liens peut-il y avoir entre ces panneaux et l'espace où ils sont situés ?

Cette réflexion sera menée en trois temps, en essayant d'identifier les « couches mémorielles » qui se sont superposées, à la manière des strates géologiques, tout au long des années. Cela implique d'explorer les témoignages à partir de divers supports matériels : les premiers visant à dénoncer les activités de l'ESMA, publiés

⁶ Les propositions peuvent être consultées sur internet. Accès : <http://www.derhuman.jus.gov.ar/espacioparalamemoria/>. Pour un résumé des discussions et une interprétation des diverses positions mémorielles et politiques de chaque proposition, voir Vezzetti (2009). Après une longue période d'impunité en Argentine, en 2005, des procès ont été rouverts concernant des délits perpétrés à l'ESMA. Actuellement, 19 agents de la répression ayant travaillé à l'ESMA sont jugés dans le cadre de diverses affaires. Les audiences orales ont commencé en décembre 2009, le procès est en cours.

pendant la dictature dans un rapport sur la situation des droits de l'homme (CADHU, 1979) ; le rapport de la CONADEP, publié quelques mois après la fin de la dictature (1984) ; et les témoignages actuellement présentés dans les panneaux du Casino des officiers (installés en 2005).

Ce texte ne prétend pas offrir une histoire exhaustive des divers moments mémoriels et testimoniaux relatifs à l'ESMA, mais se propose d'examiner, à travers divers supports, l'articulation qui s'est progressivement forgée entre témoignage et espace, dans le cadre spécifique de ce centre clandestin de détention. Pour les analyser, nous prendrons comme axes conceptuels quelques éléments structuraux inhérents au témoignage : le lien entre expérience et récit ; la construction d'un point de vue et d'une première personne qui témoigne ; la construction d'une temporalité complexe.

Témoignage et dénonciation : entre l'observation distanciée et l'expérience vécue

Les premiers témoignages relatifs au centre clandestin de détention situé à l'ESMA ont été réalisés à l'étranger pendant la dictature. Ils ont été le fait de survivants qui s'étaient exilés et qui dénonçaient la situation des détenus-disparus auprès de diverses organisations humanitaires. Parmi les témoignages les plus significatifs de la période, celui d'Horacio Domingo Maggio (évadé de l'ESMA en mars 1978) qui a témoigné auprès de la Commission argentine des droits de l'homme (CADHU) à Madrid en avril 1978 ; celui de Jaime Dri (évadé de l'ESMA en juillet 1978), qui a témoigné à l'occasion d'une conférence de presse faite en France, au siège du parti socialiste, en septembre 1978 ; et celle des prisonnières libérées Sara Solarz de Osatinsky, Ana María Martí et Alicia Milia de Pirles, qui ont témoigné devant l'Assemblée nationale française en octobre 1979⁷. Ce dernier épisode est celui qui a donné le plus de « publicité », au niveau international, à l'existence du centre clandestin de l'ESMA.

Le témoignage de ces trois prisonnières libérées a été publié en espagnol et en français, dans le cadre d'un rapport établi par la CADHU (1979) et appelé *Témoignages des survivants du génocide en Argentine*. La version espagnole fait figurer en page de garde une photo de la porte de l'ESMA et bien que le titre annonce une thématique plus générale (« le génocide » en Argentine), il fait

⁷ L'histoire de J. Dri, de son emprisonnement à l'ESMA et de son évasion, a été racontée par M. Bonasso dans le roman *Recuerdo de la muerte* (Bonasso, 1984). M. Martí, A. M. de Pirles et S. S. de Osatinsky ont témoigné devant la cadhu de Madrid et devant l'Assemblée nationale de France en octobre 1979. Par la suite, elles ont répété leur récit dans d'autres pays, y compris au siège londonien d'Amnesty International. Leurs déclarations ont été publiées par la CADHU en 1979. Je remercie M. Franco pour les précisions concernant la conférence de presse de J. Dri et les déclarations de ces survivantes.

punctuellement référence à l'expérience de ces trois femmes dans ledit centre de détention. Le rapport se compose de 92 pages dactylographiées. Il comprend une introduction dans laquelle on dénonce l'ESMA comme centre clandestin de détention et on y donne une idée de l'ampleur du massacre : « Entre le 24 mars 1976 et mars 1978, 4.726 individus sont passés par ce centre. Parmi lesquels, nous sommes une centaine à être vivants » (CADHU, 1979 : 6).

Après l'introduction, vient une brève présentation personnalisée des trois témoins ; puis, un témoignage collectif dans lequel on procède à une description aussi bien du fonctionnement général du centre clandestin de détention que des « cas particuliers » de certains détenus-disparus qui y ont été vus. La partie sur le fonctionnement général ne se limite pas aux enlèvements, tortures, assassinats et au travail « forcé »⁸ des détenus, on y décrit aussi les différents espaces constitutifs du Casino des officiers où ces actions avaient lieu. Cinq pages (23-28) sont ainsi consacrées à la description détaillée des espaces. On y trouve les sous-titres : « Sous-sol », « Cagoule » et « Petite Cagoule ». Le rapport inclut également des plans de tous ces lieux ainsi que du rez-de-chaussée du Casino des officiers.

Ce témoignage, qui a eu une grande valeur s'agissant de dénoncer publiquement les faits, est un premier dispositif de mémoire que nous voudrions examiner. Bien que le document permette d'appréhender toute la complexité du système répressif instauré à l'ESMA, nous nous concentrerons ici sur un seul aspect en rapport avec la description de l'espace. En effet, on trouve dans ce document des références spatiales concrètes et fort claires, ainsi qu'une description minutieuse de l'endroit, comme si les lieux avaient été parcourus par un observateur qui aurait tout noté : les portes, les escaliers, les ouvertures, les couloirs, les lumières, les couleurs, les matériaux (portes en bois ou en fer, sol carrelé ou cimenté, etc.). Dans la stratégie d'exposition de ce témoignage, cette description minutieuse poursuit un objectif clair : certifier le fait que les trois témoins « y étaient ». On tente de rendre « visibles » les lieux où la répression clandestine se déroulait et d'offrir, comme preuve de ce que l'on avance, la force matérielle des espaces en question. En lisant ce texte on comprend implicitement que n'importe quel observateur qui visiterait l'ESMA y trouverait les divers espaces qui sont décrits :

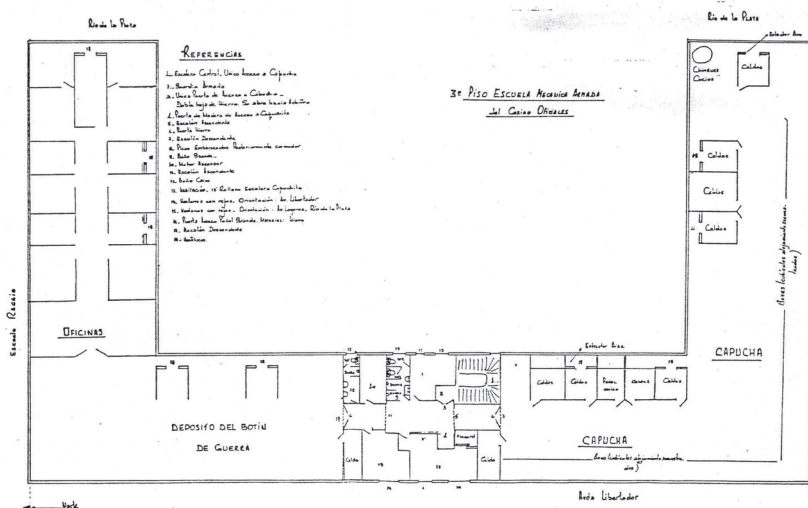
« Sur la droite, devant chaque cellule, il y avait tous les 60 ou 70 cm une série de panneaux en bois aggloméré, à l'intérieur de chacune de ces sortes de niches il y avait un prisonnier sur un matelas » (cadhu, 1979 : 27).

⁸ À l'ESMA il y a eu un système dit de « récupération des détenus » : certains prisonniers étaient forcés de réaliser des activités de maintenance dans l'enceinte, des travaux de renseignement pour la Marine et des tâches liées à des délits de droit commun commis par les agents de répression de l'ESMA (vol de propriétés, arnaques, etc.). Actuellement, les survivants et les institutions liées à la défense des droits de l'homme utilisent la catégorie de « travail forcé » (*trabajo esclavo*) pour se référer à ce type de tâches réalisées sous menace de mort. Pour une description de ces tâches au sein du Casino des officiers, voir Feld (2009). Pour une réflexion sur les dilemmes éthiques liés à cette problématique, voir Longoni (2007).

« La troisième ouverture du hall menait à deux portes, dans la même ligne d'édification de l'accès à la "Petite Capuche". Elles donnaient sur deux grandes pièces avec fenêtre sur l'extérieur, avenue du Libertador. La première pièce avait un placard dans un renforcement avec des portes coulissantes. Les fenêtres avaient des grillages métalliques pour éviter les insectes » (CADHU, 1979 : 26)⁹.

Cet effet de sens est renforcé par les plans qui font partie intégrante du document¹⁰ (voir images 1 et 2). Ceux-ci proposent une lecture « objective » des lieux : comme dans tous les plans de ce type, on y construit un point de vue indépendant de l'observateur ; on crée une référence externe et technique, une vue « d'en haut » dont la perspective, en dernier ressort, est impossible pour un observateur lambda¹¹.

Image 1 : Plan de la « Cagoule » (CADHU, 1979).

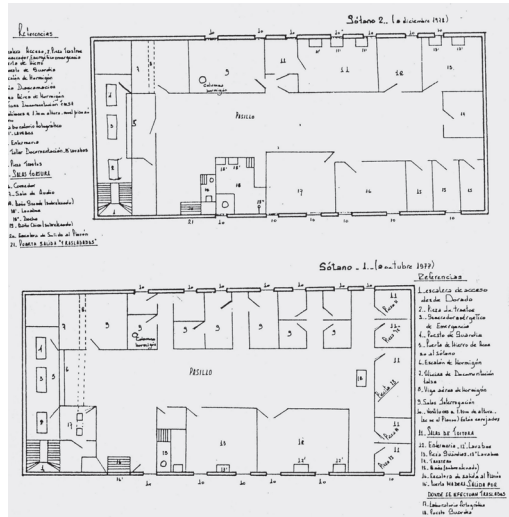


⁹ Tous les témoignages analysés ici configurent un ensemble discursif spécifique et situé. Nous avons pleinement conscience du fait que les paragraphes ou fragments cités à titre d'exemples, sortiront du contexte ce discours et configureront un nouveau montage. Dans la mesure où il est impossible de citer la totalité des documents analysés, le caractère fragmentaire des témoignages est ainsi maintenu.

¹⁰ Six plans au total : deux plans du sous-sol – « en octobre 1977 » et « en décembre 1978 » –, un du rez-de-chaussée, un du troisième étage, un de la mansarde et un autre d'un salon (dit « doré ») situé au rez-de-chaussée. Ce n'est que dans les plans du sous-sol qu'on indique les transformations des lieux réalisées pendant l'emprisonnement des témoins.

¹¹ Comme G. Conte me l'a indiqué, cette affirmation doit être nuancée vu que le dessin de ces plans, faits à la main, pourrait conduire à rapprocher, d'une certaine façon, le lecteur en lui proposant un témoignage plus direct. Je remercie G. Conte de sa lecture et de ses commentaires d'une première version de cet article.

Image 2 : Plans du sous-sol (CADHU, 1979).



Suite à ces éléments, on trouve une seconde description du Casino des officiers, plusieurs pages après la première. Celle-ci est de nouveau consacrée à l'espace appelé « Cagoule » (CADHU, 1979 : 37-39) mais le type de description y est tout autre. Avec une même minutie, dans ces pages, est décrite la *situation* de l'enfermement. Il ne s'agit plus d'une observation « objective » des lieux mais d'un cumul de sensations corporelles et d'émotions cherchant à révéler l'expérience de l'horreur telle que vécue par les détenus. On signale les bruits, les odeurs, les douleurs physiques et toutes les souffrances dues à la réclusion. Ici, l'importance de l'espace est dans le lien qu'il entretient avec le corps des détenus :

« Tous devaient porter aussi des chaînes aux pieds avec deux anneaux en métal. On les ouvrait et on les fermait avec des cadenas, et ils étaient reliés par une courte chaîne qui ne laissait faire que des petits pas. Le contact permanent des anneaux sur la peau produisait des blessures » (CADHU, 1979 : 37).

« En été, la chaleur était insupportable et l'hiver il faisait très froid. En été il y avait en permanence deux grands extracteurs d'air qui faisaient un bruit d'enfer » (CADHU, 1979 : 38).

Nous allons examiner quelques caractéristiques du témoignage publié par la CADHU, dans la mesure où – comme nous le verrons – il forme la base sur laquelle s'appuie le dispositif actuel des visites guidées et des panneaux informatifs du Casino des officiers de l'ESMA. Une première caractéristique de ce document est qu'il offre trois *articulations différentes entre récit et espace*. C'est-à-dire, trois manières de mettre en relation l'énonciation de l'expérience et la description des lieux. Prenons un arc qui va du point de vue le plus distancié au plus impliqué émotionnellement. L'articulation que proposent les plans pourrait être située à un bout : c'est la plus abstraite et impersonnelle des trois. En effet, les

plans élaborés (vraisemblablement par un architecte), à partir des descriptions réalisées par les ex-détenues, semblent offrir une représentation du lieu sans rapport immédiat avec l'expérience vécue. Ou, du moins, l'impression est qu'on a « distillé » cette expérience vécue pour en extraire les informations objectives et facilement vérifiables.

À l'autre bout, l'articulation la plus liée à la subjectivité des témoins est celle du récit de l'emprisonnement à la « Cagoule ». La description de l'espace se mêle à l'expérience corporelle des témoins : il n'y a pas de véritable séparation entre espace et perception, ou entre espace et émotions. Dans ce texte, l'espace est raconté à travers le filtre des sensations et ceci a pour fonction de tenter de submerger le lecteur¹², dans une certaine mesure, dans l'horreur vécue. Finalement, la troisième articulation proposée par ce document est celle du parcours « objectif » dans l'espace : il s'agit de dépouiller le témoignage des émotions et de la subjectivité de l'expérience vécue. Dans la construction discursive, le rôle du témoin n'est pas celui d'une victime ou d'un acteur, mais celui d'un observateur¹³. C'est ainsi que, dans ce document, se produit un clivage entre observation distanciée, d'un côté, et expérience vécue, de l'autre.

Comme on peut le constater, ces trois liens différents entre matérialité « objective » du lieu et point de vue « subjectif » du témoin coexistent dans le même document avec des fonctions différenciées. En tous cas, ce qui se construit entre ces trois liens – avec des stratégies complémentaires – c'est ce que Renaud Dulong (1998 : 12) appelle l'« opération de factualisation », par laquelle le témoignage affirme sa référence à un événement du « monde réel » vécu ou perçu par le narrateur.

Une deuxième caractéristique du document est la mise en évidence de *diverses constructions de la première personne qui témoigne*. Comme on le sait, tout témoignage présente une tension entre deux lieux d'énonciation : entre une première personne unique et singulière, sans laquelle il n'y aurait pas d'affirmation du vécu en tant qu'expérience propre à propos de laquelle on témoigne par le biais du récit (« j'y étais ») ; et un autre pôle de portée universelle qui propose les faits comme réels, en marge de la perception de tel ou tel observateur (« je l'ai vu,

¹² Dans le présent travail, nous ne pourrions pas approfondir la problématique de la réception des témoignages, ni celle du format des rapports (CADHU, 1979 ; CONADEP, 1984) ni de celui des pancartes que nous analyserons plus loin. Néanmoins, il faut dire que le questionnement au sujet de la réception ouvre une piste importante au sujet de ces dispositifs mémoriels, qui n'a pas encore été explorée à ce jour. Les références que l'on fera ici aux « lecteurs » et aux « visiteurs » sont déduites des discours analysés, en tant que signes que les énonciateurs ont mis là pour construire textuellement leurs interlocuteurs.

¹³ À la limite, cette position renverrait à ce que R. Dulong (1998 : 31) appelle « observateur désengagé », un type d'observateur postulé comme modèle pour « l'exploration scientifique du monde ». Cette figure a aussi le rôle de « garant de vérité » dans la tradition juridique occidentale (Felman, 1990).

mais n'importe qui dans ma position aurait pu le voir »)¹⁴. Chaque témoignage a recours à diverses stratégies discursives pour se situer dans un lieu intermédiaire entre ces deux extrêmes, ou pour chercher des points de rapprochement vis-à-vis de l'un ou de l'autre, afin de construire un lieu précis d'énonciation (voir Mesnard, 2007).

Dans le témoignage des trois prisonnières libérées de l'ESMA, cette tension est résolue par l'adoption de la première personne du pluriel. Le témoignage est signé par trois survivantes et soutenu par un « nous ». C'est ainsi que l'on construit un témoignage collectif qui permet de raconter ce que l'on a vécu personnellement en tant qu'expérience partagée avec d'autres qui – on le suppose – sont passés par une situation identique ou très similaire. S'opère ainsi un premier déplacement à partir d'un « je » personnel vers un sujet collectif. Mais il y a aussi une vocation universelle dans ce témoignage, en particulier dans les parties racontées de la manière la plus « objective » et les plans qui accompagnent le texte. Bien que la dimension collective de ce témoignage se rapporte probablement à ses conditions d'énonciation et de réception (il s'agit d'une dénonciation publique de crimes qui sont encore commis et cachés par l'État argentin à ce moment-là ; et il s'agit de témoins menacés par cet État), il importe d'attirer l'attention sur cette qualité collective du témoignage car elle sera fondamentale à l'occasion d'autres constructions ultérieures. Une troisième caractéristique est que ce récit propose des *articulations temporelles* spécifiques. Comme tout témoignage celui-ci conjugue, de diverses manières, le temps auquel il est fait référence (expérience vécue) et le temps de l'énonciation (moment du récit) : « Un témoignage [...] se présente comme un enchaînement complexe entre l'événement, le temps du témoignage et le temps du récepteur » (Vezzetti, 2009b : 25)¹⁵.

En ce qui concerne la description de l'espace, le témoignage publié par la CADHU articule passé et présent d'une manière singulière. Bien que les expériences racontées correspondent à un passé vécu par les trois témoins, elles impliquent une actualité et celle-ci est soulignée : ces lieux sont décrits pour autant qu'ils restent la scène *actuelle* des horreurs dénoncées. S'il est vrai qu'il y a des références à des dates et à des années lorsque des événements concrets sont racontés, la description de l'espace ne précise pas de temps ponctuel et se présente comme un continuum qui encadre des actions quotidiennes et répétées, constitutives de l'expérience de réclusion dans ce centre clandestin. À cet égard, la seule chose

¹⁴ Il convient de clarifier que, ici, nous ne sommes pas en train de parler des personnes réelles qui ont traversé ces expériences décrites, mais des positions d'énonciation construites dans les textes. Nous n'approfondirons pas ici les multiples discussions existantes autour de la figure du témoin, les difficultés pour assigner une identité sans fractures à cette première personne (surtout dans le cas des témoignages sur des expériences extrêmes), aux hiatus et fissures qui se produisent entre le « moi » qui a expérimenté les faits à un moment passé et celui qui témoigne dans le présent, aux difficultés consistant à assigner une même identité au sujet qui raconte et à sa première personne construite dans le texte en qualité d'auteur, etc. Concernant ce débat, voir Sarlo (2005), Dulong (1998), Mesnard (2007).

¹⁵ Comme cela a été dit, on n'analysera pas ici le temps de la réception.

qui soit spécifiée aussi bien dans le corpus du témoignage que sur les plans, ce sont les modifications réalisées dans le sous-sol du Casino des officiers (octobre 1977) (voir image 2). Ce témoignage est le fait de trois prisonnières « libérées » entre décembre 1978 et janvier 1979¹⁶. Leurs déclarations ont été déposées à Paris en octobre 1979 et ont par la suite été publiées par la CADHU. Or, avant que ce récit ne devienne public, les lieux décrits par les trois femmes avaient déjà été modifiés par la Marine argentine afin de cacher les activités répressives.

Témoignage et vérité : inspections des lieux

En septembre 1979, en pleine dictature, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) de l'Organisation des États américains (OEA) a visité l'Argentine afin de mener une enquête, motivée par des dénonciations relatives aux violations de droits de l'homme perpétrées par le régime dictatorial. Parmi les activités de cette commission, l'inspection de divers endroits désignés comme centres clandestins de détention dont l'ESMA. La visite de la CIDH à l'Argentine était prévue pour le mois de mai 1979, elle a été reportée au mois de septembre. Ce retard a permis aux forces armées de se « préparer » et d'effacer beaucoup de traces de leur activité répressive illégale¹⁷. Les prisonniers de l'ESMA ont été conduits sur une île du delta de Paraná¹⁸ et des réformes ont été faites dans le Casino des officiers pour modifier les espaces déjà reconnus et dénoncés auprès des organisations internationales par des ex-prisonniers de l'ESMA. C'est ainsi que les plans des étages présentés par les témoins (en particulier ceux d'Horacio Maggio datant de 1978¹⁹) se sont révélés obsolètes et inefficaces s'agissant de décrire les espaces que les observateurs pouvaient parcourir. Parmi les modifications : suppression de l'ascenseur menant au deuxième étage ;

¹⁶ A. M. Martí et S. S. de Osatinsky ont été libérées le 19 décembre 1978 ; M. A. Milia de Pirlas, le 19 janvier 1979. Dans leur témoignage, elles soutiennent qu'elles-mêmes et leurs proches étaient encore menacés (CADHU, 1979 : 9).

¹⁷ Pour une présentation détaillée de toutes les mesures prises par la junte militaire pour « préparer » la visite de la CIDH, voir Jensen (2010 : 95-135).

¹⁸ À propos du transfert sur l'île, dans le delta du Paraná, à quelques kilomètres de Buenos Aires, voir – entre autres témoignages – celui de C. Muñoz (Diario del Juicio, 24, 05/11/85), version sténographiée de la séance du 23 juillet 1985 (p. 458). Voir aussi Verbitsky (2005). Il est important de clarifier que le centre clandestin de détention a continué à exister sur cette île et, après la visite de la CIDH, il a été réinstallé dans le Casino des officiers de l'ESMA.

¹⁹ Dans une lettre de dénonciation, datée du 10 avril 1978 et adressée à diverses institutions et personnalités argentines et étrangères, Maggio décrit brièvement le Casino des officiers. Il se centre sur les conditions de vie dans le centre clandestin de détention, raconte les méthodes d'assassinat, donne une liste de détenus-disparus qu'il a vus en vie (il parle, en particulier, des deux religieuses françaises enlevées et emprisonnées à l'ESMA) et une liste d'agents de la répression (en donnant parfois les vrais noms, parfois les sobriquets et surnoms dont il a eu connaissance). Sa déclaration s'accompagne d'un plan de l'emplacement du Casino des officiers au sein de l'ESMA et de plans du rez-de-chaussée, du sous-sol et du troisième étage. Les références du rez-de-chaussée et du sous-sol sont celles qui ont été spécialement modifiées par la Marine à l'occasion de la visite de la CIDH.

suppression de l'escalier menant au sous-sol ; modification de l'entrée du salon « doré » au rez-de-chaussée ; modification de la façade arrière par où les prisonniers étaient introduits dans le bâtiment.

Bien que, pendant sa visite à l'Argentine, la CIDH ait pu établir le bien-fondé des dénonciations internationales pour violations des droits de l'homme, la stratégie de la Marine visant à « déguiser » l'ESMA s'est avérée réussie. Dans son rapport, la CIDH mentionne que le Casino des officiers est un bâtiment en travaux où il n'y a pas de prisonniers²⁰.

Le gouvernement démocratique investi en décembre 1983 a créé la Commission nationale sur la disparition de personnes (CONADEP), chargée d'enquêter sur les disparitions survenues pendant la dictature. Dans le cadre de son enquête, l'une des tâches de la CONADEP a été de mener des inspections en compagnie de témoins sur les lieux dénoncés comme centres clandestins de détention dans tout le pays. La visite de la CONADEP à l'ESMA a eu lieu le 9 mars 1984. Ont participé à cette visite six témoins, trois membres de la CONADEP, ainsi que des membres du personnel technique de la commission (CONADEP, 1984: 126). Les journaux du lendemain ont publié un communiqué de presse dans lequel la CONADEP soutenait que les témoins avaient « ratifié leurs dénonciations antérieures en reconnaissant le lieu »²¹.

En novembre 1984, la CONADEP a publié le rapport *Nunca Más* contenant les résultats de son enquête. Dans ce livre, l'information sur les centres clandestins de détention est présentée en deux parties : d'abord, les coordonnées et la description de chaque centre (I)²², ensuite (II) – plusieurs pages plus tard –, une explication détaillée du fonctionnement des centres clandestins les plus importants, où l'on reproduit plusieurs témoignages présentés devant la CONADEP et où sont racontées des expériences concrètes vécues et observées par les témoins (enlèvements, tortures, « travail forcé », assassinats, accouchements clandestins)²³. Ce qui signifie que, dans le rapport *Nunca Más*, la description du lieu est clairement séparée du récit des expériences vécues par les témoins.

²⁰ On ne décrit pas le bâtiment, mais on mentionne « l'École de Mécanique de la Marine, dont quelques secteurs sont en processus de reconstruction » (CIDH, 1980 : 165).

²¹ *Crónica* (10/03/84 : 5) ; *Clarín* (10/03/84 : 5) ; *La Razón* (10/03/84 : 5).

²² Pour une meilleure clarté à la lecture, nous appellerons I et II ces sections du *Nunca Más*. Les titres que l'on trouve dans le livre ne sont pas ceux-là mais les suivants : « Description des centres clandestins de détention » (CONADEP, 1984 : 78-125) et « Centre clandestin de détention à l'école supérieure de mécanique de la marine » (*ibid.* : 126-143).

²³ En ce qui concerne l'ESMA, cette deuxième partie est très vaste. Tandis que le *Nunca Más* consacre un ou deux paragraphes à la plupart des centres clandestins, sur l'ESMA il y a 13 pages. À l'ESMA comme dans d'autres centres clandestins, un nombre indéterminé de prisonnières, enceintes au moment de leur enlèvement, ont accouché en captivité. Dans leur grande majorité, ces femmes ont été assassinées et leurs enfants ont été volés, c'est-à-dire donnés à (et élevés par) des familles liées au pouvoir militaire.

Cependant, dans la première partie consacrée à la description du lieu (I), la CONADEP n'utilise pas l'information recueillie au cours de la visite de reconnaissance en compagnie de témoins de mars 1984, mais reproduit (dans certains paragraphes, textuellement ; et dans d'autres, en les paraphrasant) le témoignage des trois femmes publié par la CADHU en 1979. Bien que le *Nunca Más* reprenne, en partie, le récit des dénonciations et des témoignages déjà produits par les organisations de droits de l'homme (Crenzel, 2008), il est étonnant que la déclaration des trois prisonnières libérées soit reproduite sans indication de la source. Dans le *Nunca Más*, ce témoignage prend le caractère d'une « vérité officielle ». À cette fin, on modifie le texte en le synthétisant, en gommant les éléments les plus subjectifs et susceptibles d'être interprétés comme des jugements de valeur (y compris lorsqu'il s'agit de parties qui, comme nous l'avons signalé, avaient pour fonction dans le rapport CADHU de faire une description « objective » du lieu). Par exemple. Un paragraphe du témoignage des trois femmes dit ce qui suit :

« Il n'y avait pas de lumière naturelle, sauf celle qui se filtrait par les lucarnes. L'éclairage artificiel était utilisé de jour comme de nuit. Les tuyaux de l'électricité, noirs, n'étaient pas recouverts. Quasiment tous les box ou couchettes avaient une lampe. Pour soutenir les fils électriques on utilisait l'inclinaison du toit en bois et les poutres qui le traversaient qui étaient en fer: La ventilation naturelle était faible. Il y avait donc deux extracteurs d'air qui faisaient un bruit d'enfer » (CADHU, 1979: 27).

Ce texte est transformé par la CONADEP et devient cette description : « Il n'y avait pas de lumière naturelle, elle était faible, on utilisait deux extracteurs d'air qui faisaient beaucoup de bruit » (CONADEP, 1984 : 83). Le paragraphe où les trois témoins décrivent la Cagoule est le suivant :

« Elle est située dans l'aile droite de la mansarde recouverte par les ardoises grises du bâtiment. Ce nom relève de l'ironie. Tous les prisonniers avaient une cagoule qui les empêchait de voir. C'était une enceinte immense en forme de "L", avec des poutres en fer peintes en gris, à intervalles réguliers, qui constituaient le squelette de la mansarde extérieure... » (CADHU, 1979 : 27).

Dans le *Nunca Más* on décrit cet espace comme suit : « La "Cagoule" : Située dans l'aile droite de la mansarde recouverte par les ardoises grises du bâtiment. C'était une enceinte en forme de "L", avec des poutres en fer peintes en gris, qui sont le squelette de la mansarde extérieure... » (CONADEP, 1984 : 83).

Ainsi, dans cette partie (I), se produit-il un effacement de la voix des témoins en vue de l'élaboration d'un « récit commun » où la « déposition disparaît au sein de la construction d'une thèse officielle » (Dulong, 1998 : 67)²⁴. En même temps, dans la partie du livre consacrée au fonctionnement du centre clandestin de détention (II), la CONADEP a recours aux divers témoignages – comme elle le fait dans le reste du livre – pour produire une nouvelle voix testimoniale. Bien

²⁴ Il convient de préciser que R. Dulong (1998 : 67) utilise cette catégorie du « récit commun » pour se référer aux témoignages dans les affaires policières : « Le sort normal d'un témoignage isolé est en effet de se fondre dans le procès collectif de la fabrication d'un récit commun, soit que son auteur négocie "ce qu'il a vu" avec d'autres témoins [...], soit que sa déposition disparaisse dans la construction d'une thèse officielle, à laquelle collaborent autant les journalistes que les policiers ».

que des fragments des témoignages soient cités et qu'on y précise les noms de chaque témoin, cette nouvelle voix tend à mettre en exergue une équivalence et à construire un récit susceptible d'embrasser toutes les expériences, même si elles ont été très différentes :

« L'intégration de leurs voix passe par la médiation de la Commission qui décompose le témoignage particulier en fragments testimoniaux. Ainsi, le récit établit une équivalence générale qui incorpore l'empreinte de chaque cas ponctuel mais dans la mesure où il est semblable à un autre. En dépit de cet usage instrumental, de la déstructuration des témoignages en tant qu'unités narratives et des médiations établies par la Commission, les voix des survivants et des parents proches parviennent à transmettre un dramatisme déchirant » (Crenzel, 2008 : 117-118).

Cette articulation entre une voix « officielle » et un témoignage « choral » (beaucoup de voix reflètent le caractère émotif des expériences personnelles) permet que les deux instances d'énonciation se légitiment mutuellement : les voix des témoins légitiment la vérité de l'expérience vécue et la Commission certifie la réalité des faits. Quant à la construction de la temporalité, on peut distinguer plusieurs éléments dans la description de l'ESMA telle qu'elle est faite dans le rapport *Nunca Más*. C'est à partir des témoignages recueillis par la CONADEP en 1984 qu'a été rédigée la partie consacrée aux « expériences vécues » au sein de l'ESMA (II). Ici, pas d'exposition chronologique des faits survenus à l'ESMA entre 1976 et 1983, juste la mention de telle ou telle année ou date quand les témoignages eux-mêmes s'y réfèrent. C'est ainsi que le récit n'entreprend pas de décrire les changements et les transformations faites sur l'ensemble de la période dictatoriale dans le Casino des officiers de l'ESMA

Par ailleurs, on ne précise pas non plus que la section consacrée à la description « objective » du Casino des officiers (I) date de 1979. On ne mentionne que les transformations du sous-sol en précisant (comme le disait le rapport de la CADHU) qu'il y a eu des modifications en octobre 1977, puis lors de la visite de la CIDH : « Cette distribution a été modifiée en octobre 1977. La seconde disposition a été maintenue jusqu'en décembre 1978, date à laquelle une nouvelle modification a eu lieu en vue de préparer la visite de la Commission des droits de l'homme de l'organisation des États américains »²⁵ (CONADEP, 1984 : 83).

Dans les deux parties (I et II), la principale référence temporelle est celle de la période de la dictature comprise comme un tout, et non pas des moments spécifiques de cette période, ni un processus chronologique développé tout au long de ces années.

Cependant, eu égard à la description de l'ESMA dans le *Nunca Más*, la marque temporelle la plus claire se trouve dans sa représentation graphique. Nous faisons référence aux croquis du sous-sol, du troisième étage, du rez-de-chaussée et aussi de l'emplacement du Casino des officiers au sein de la propriété (CONADEP, 1984 : 91, 94) (voir image 3). À la différence des plans publiés par la CADHU, les croquis

²⁵ Ici le texte de la CONADEP présente une erreur historique, vu que la modification préalable à la visite de la CIDH a eu lieu au début de l'année 1979.

ne font pas figurer les sous-divisions des grandes surfaces en précisant leurs divers usages lorsque le centre clandestin de détention était en activité. En revanche, ces croquis précisent l'existence d'un certain nombre de traces que l'on pouvait observer en 1984 : traces qui permettaient de visualiser des modifications survenues dans le bâtiment. Par exemple, dans la zone appelée « Cagoule », on indique : « En bordure des murs on observe que des travaux de maçonnerie ont été effectués » (CONADEP, 1984 : 94). Concernant le sous-sol on indique : « Poutres, on y observe des traces d'orifices ; ils ont peut-être servi à fixer les cloisons, ce qui coïnciderait avec les marques au niveau du sol » (*ibid.*, 1984 : 94).

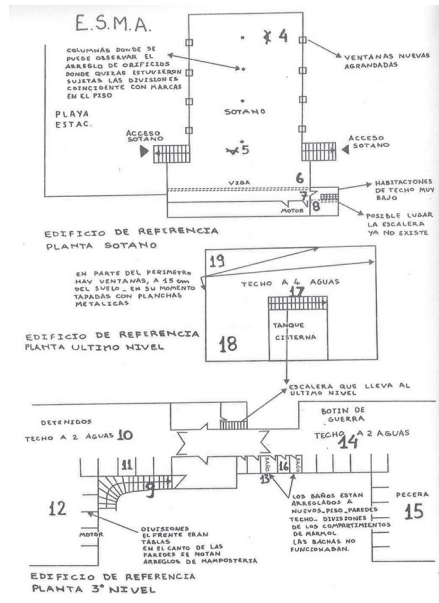


Image 3 : Plans de l'ESMA publiés dans le rapport *Nunca Más* (CONADEP, 1984 : 94).

Bien que, dans le livre, il ne soit pas fait mention de la source de chaque plan, ceci veut dire qu'il s'agit sans doute des croquis réalisés pendant l'inspection de la CONADEP en 1984. On n'y représente pas ce que les témoins ont vu pendant leur emprisonnement (qualité qu'avaient les plans publiés par la CADHU), mais ce qu'a pu observer la CONADEP pendant son inspection avec les témoins.

Ces croquis, qui ne sont pas faits à l'échelle, semblent avoir été réalisés à main levée après l'inspection. De ce point de vue, on pourrait dire que ces croquis des étages se différencient du reste du livre *Nunca Más*, en ce qu'ils rendent moins compte d'une « vérité officielle » que du travail de recherche en tant que tel : en l'occurrence du travail mené par la CONADEP et l'enquête sur ce qui s'est passé à l'ESMA. Cet effet de sens se renforce avec l'incorporation des plans à l'intérieur du livre. Comme toutes les illustrations du *Nunca Más*, les plans ont été intercalés sans que l'on puisse repérer un ordre clair: Ceux de l'ESMA, par exemple, sont intercalés dans des sections qui font référence à d'autres centres clandestins de détention.

Ceci veut dire que, parmi les diverses références temporelles rattachées à la description de ce qui est arrivé à l'ESMA, seuls les croquis (et aussi les photos, que nous n'analyserons pas ici)²⁶ font référence au présent de cet espace, à ce qu'il y

²⁶ Pour une analyse des photographies des centres clandestins dans le *Nunca Más*, voir Crenzel (2009 : 298) : « Bien que plusieurs de ces images transmettent un halo d'enfermement et d'oppression, et toutes une sensation de vide, la plupart des photographies du *Nunca Más* se limitent à rendre compte des divers degrés de conservation, en 1984, des centres clandestins de détention.

a là « actuellement » (en 1984). Dans ces croquis s'articule ce qui est encore là (des questions structurelles qui sont signalées : poutres, toits en pente, fenêtres, etc.) avec ce qui n'est plus et ce qui a probablement été (les notes sur les traces des transformations opérées dans le bâtiment). Cette articulation temporelle sera importante, comme nous le verrons, lors de la visite guidée au Casino des officiers.

Témoignage et mémoire : le parcours des victimes

Les institutions militaires ayant leur siège à l'ESMA n'ont quitté les lieux qu'au bout de trois ans (mars 2004-novembre 2007) et cela ne s'est pas fait sans de nombreuses difficultés aussi bien politiques qu'institutionnelles (Vezetti, 2009a). Une première étape s'est produite en 2004 avec l'évacuation du bâtiment principal appelé « Quatre Colonnes », et du Casino des officiers²⁷. Ce dernier a été reçu vide, sans meubles et sans installations d'aucun type et – bien entendu – sans aucune des sous-divisions qui existaient du temps de la dictature. Dès que le bâtiment a été récupéré, certains acteurs concernés ont exprimé le besoin de « marquer » ces lieux et de s'en « approprier » d'une certaine manière, ne serait-ce que provisoirement en attendant l'évacuation complète²⁸. Bien que les disputes à propos de ce qu'il convenait de faire avec le Casino des officiers aient été ardues et encore d'actualité à l'époque, la Commission bipartite chargée de la propriété²⁹ a pris la décision de faire un travail de signalisation provisoire. L'idée était d'« occuper » le lieu en y laissant une « marque » issue du mouvement de défense des droits de l'homme. Cette initiative tentait de contrecarrer l'espace vide laissé par les marins, ultime phase d'un processus – commencé sous la dictature – consistant à rendre invisible les disparitions. Pour des raisons liées aux enquêtes judiciaires, cette signalisation ne pouvait en aucune façon modifier les lieux. En même temps, comme il s'agissait de quelque chose de temporaire, il fallait que l'on puisse déplacer facilement tout dispositif introduit. Par ailleurs, ainsi que le dit Alejandra Naftal, « il ne devait pas y avoir d'interprétation historique »

Ils montrent "l'actualité" comme une façon d'exposer des faits passés pour, de cette manière, intervenir dans le présent et conformer une nouvelle vérité publique sur ces bâtiments ».

²⁷ La deuxième étape date de 2006 et le départ s'est achevé en novembre 2007. Il y a donc eu une longue période de cohabitation entre « l'Espace pour la mémoire... » et les institutions de la marine qui occupaient encore les lieux. Chose qui a également provoqué pas mal de disputes entre les acteurs concernés au sujet du comment occuper ces espaces qui étaient progressivement vidés : fallait-il attendre que l'évacuation soit complète avant de commencer à réaliser des activités ou, au contraire, avancer dans la construction du « Musée pour la Mémoire » ? Ces disputes, sujet que nous ne développerons pas ici, constituent l'arrière-plan de la fabrication des panneaux informatifs que nous examinerons dans ce travail. Quelques unes des interventions lors de cette discussion peuvent être lues dans : http://www.memoriaabierta.org.ar/camino_al_museo2.php.

²⁸ Entretien réalisé par nos soins avec A. Naftal en juin 2010. Toute citation d'A. Naftal est issue de cet entretien.

²⁹ Voir note 3, *supra*.

dans les signalisations. Compte tenu des polémiques au sujet de *quelle* histoire raconter dans le « Musée... » et *comment* la raconter, il fallait que la signalisation s'abstienne de prendre parti sur des questions encore controversées au sein des organisations de défense des droits de l'homme (par exemple, ce que l'on appelait le système de « récupération de prisonniers » instauré à l'ESMA ; l'activité militante et/ou la participation dans la lutte armée des détenus-disparus). On avait décidé aussi, de façon consensuelle³⁰, de ne pas reconstruire les lieux tels qu'ils étaient pendant l'emprisonnement des détenus-disparus.

Une première idée a été de laisser le bâtiment vide, pour qu'il « parle de lui-même ». Cependant, ces vastes salons ou ces mansardes obscures en disaient peu par eux-mêmes sur les atrocités qui y avaient été commises et encore moins sur les mécanismes complexes du système répressif instauré à l'ESMA. C'est pourquoi, le sous-secrétariat des droits de l'homme de la ville de Buenos Aires a chargé la muséologue Alejandra Naftal – membre de l'association *Buena Memoria*³¹ – de créer la signalisation. Notons qu'Alejandra Naftal est elle-même survivante d'un centre clandestin de détention. Selon le récit de cette dernière, elle a élaboré le travail en deux mois, au cours de l'année 2004, et sa proposition a été présentée à la Commission bipartite et aux organisations de protection des droits de l'homme qui ont apporté quelques modifications et défini les textes des panneaux dans leur version finale. Son idée – retenue – était d'offrir deux types de discours :

« D'une part, des discours à la troisième personne consacrés aux espaces en tant que tels (plans et descriptions), de l'autre, des témoignages racontant les expériences à la première personne. Ces récits coexisteraient. On aurait un type de récit dépourvu de jugements de valeur, nettement descriptif et un autre qui en aurait mais où la valeur serait donnée par l'expérience vécue »³².

Comme on peut le voir, l'idée fondamentale prolongeait les deux rapports que nous examinons ici (CADHU, 1979 ; CONADEP, 1984), en séparant observation distanciée et expérience vécue. Bien qu'à l'époque, on disposait déjà d'une grande quantité de témoignages aux divers formats et supports, surtout produits entre la fin des années 90 et le début des années 2000³³, décision a été prise de revenir à ce premier format lié à une construction institutionnelle de la vérité. Mais si cette scission entre observation distanciée et expérience vécue avait eu, lors du rapport de la CADHU, valeur de « preuve » dans le cadre

³⁰ D'après A. Naftal, les décisions devaient être prises par consensus et non pas simplement à la majorité des voix. C'est pourquoi, beaucoup de propositions ont mis du temps à se transformer en actions concrètes.

³¹ À cette époque (2004), A. Naftal était aussi la représentante de l'association *Buena Memoria* au sein de l'Institut pour la Mémoire qui a fonctionné à l'ESMA.

³² Entretien avec A. Naftal.

³³ À cette époque, la profusion des témoignages n'avait pas pour seul support l'écrit mais aussi l'audiovisuel. Parmi les livres publiés pendant la période, on distingue celui de M. Actis et al. (2001). Il faut aussi mentionner les témoignages recueillis par l'institution « Memoria Abierta » dans le cadre de l'élaboration des « Archives orales », et une grande quantité d'émissions télévisées et de films documentaires contenant des témoignages des survivants à l'ESMA.

d'une dénonciation publique, et si, dans le livre de la CONADEP, elle avait servi à construire et légitimer une vérité en révélant un système répressif fondé sur la disparition des personnes encore méconnu par le public, ici, la finalité était différente. Presque trente ans après les faits, il ne s'agissait pas de construire une vérité qui, d'un côté, avait déjà été socialement reconnue et qu'on ne mettait plus en doute, mais de construire principalement un discours unifié : c'est-à-dire d'éviter des polémiques internes et, en même temps, de communiquer aux « autres » (aux acteurs non « affectés », aux possibles visiteurs, à la société en général) quelque chose qui n'admettait ni nuances ni interprétations polémiques. Il convient de préciser que, à cette époque, certaines de ces polémiques avaient librement cours dans d'autres espaces et avec d'autres supports³⁴. Ainsi, a-t-on pris soin d'éviter les sujets les plus controversés. On a également choisi des fragments testimoniaux qui, bien que porteurs d'une forte charge de subjectivité et de valorisation, ne comprenaient pas une interprétation politique des faits.

Selon Alejandra Naftal, les panneaux ont été conçus comme complément de la visite guidée. Tout ce qui se rapporte au contexte historique et politique dans lequel les actions répressives ont été menées au sein de l'ESMA est dit oralement par le guide. Cependant, ce sont les panneaux qui structurent le « scénario » de la visite : d'abord, parce que le parcours effectué pendant la visite guidée est celui qu'élaborent les panneaux en suivant, selon les explications d'Alejandra Naftal, le parcours des victimes au sein du centre clandestin (entrée par l'arrière du bâtiment, torture au sous-sol, réclusion à la Cagoule) ; ensuite, parce que souvent le guide cite, développe et approfondit ce qui est écrit sur les panneaux³⁵ ; c'est-à-dire qu'il ajoute des informations à partir d'une même ligne au lieu d'offrir un contre-point ou un récit supplémentaire.

La signalisation a été installée à l'ESMA en juin 2005³⁶. Les panneaux étaient disposés en différents endroits du Casino des officiers, sur des supports divers, parfois appuyés à même le sol car on ne pouvait toucher les murs ou le toit pour ne pas altérer le lieu, compte tenu des procédures judiciaires (voir images 4 et 5).

³⁴ Parmi les axes polémiques les plus importants, on peut citer celui qui renvoie aux activités militantes des disparus, notamment dans le cadre de la lutte armée. Ce sujet, qui n'avait pas été abordé au cours des premières années de la transition démocratique, a été débattu sur la scène publique à partir de 1995-1996 ; et, avec une emphase particulière, à partir de 2003, notamment parmi des ex-militants et des intellectuels de gauche. Voir Calveiro (2005), VVAA (2007), Vezetti (2009a).

³⁵ Ce texte prend appui sur trois visites guidées à des dates très différentes (2007, 2008, 2010) et un entretien avec une des guides. Il est néanmoins évident que la visite change beaucoup selon les guides et se transforme avec le temps, thématique restant d'actualité. La question des visites guidées, de la formation des guides et du type de public qui assiste mériterait un développement plus important, ce qu'on ne peut faire ici pour des raisons d'espace. L'analyse de la relation complexe entre espace, panneaux et visite guidée qui se produit lorsque les visiteurs parcourent les lieux, dépasse aussi le cadre de cet article.

³⁶ Il convient de préciser que la signalisation et la visite guidée commencent avant d'entrer dans le Casino des officiers, dès la porte de l'ESMA située à quelques 200 mètres sur l'avenue *Libertador*. Nous n'analysons ici que les panneaux situés à l'intérieur du Casino des officiers.

Il y a trois types de représentations dans ces panneaux : textes descriptifs écrits à la troisième personne « objective » (sur fond blanc) ; fragments de témoignages (sur fond jaune et en italique) ; plans des divers étages conformant le Casino des officiers (généralement dans des panneaux plus grands que les autres, voir image 6). Il y a des panneaux qui combinent des plans et des textes, ou des descriptions et des témoignages ; mais la plupart des panneaux comportant des témoignages ne contiennent pas d'autres types de discours.

Image 4 : Panneaux de signalisation au sous-sol (photographie : Claudia Feld).



Image 5 : Panneau de signalisation au rez-de-chaussée (photographie : Claudia Feld).

Comme on peut le constater, la différenciation entre les trois éléments est visible bien que les supports soient assez homogènes. La plupart des panneaux contenant des descriptions « objectives » sont situés à l'endroit qui y est nommé et possèdent une forte charge indicielle. Ce qui est souligné par des phrases en début du texte telles que : « À cet endroit », « Ici... ». C'est ainsi qu'est résolu le besoin de signaler à la fois ce que l'on peut encore voir (les murs, les poutres, les fenêtres, etc.) et ce qui n'est plus visible (les compartiments, les objets, les prisonniers, les gardiens, etc.). Ce dernier aspect, le « non-visible », est dans l'actuel parcours du Casino des officiers le noyau du récit que l'on essaye de raconter.

Cet enjeu consistant à « montrer » au public ce qui n'est plus visible est le propre de n'importe quel lieu du souvenir de ce type. Cependant, nous voulons signaler les stratégies spécifiques utilisées à l'ESMA pour le faire sans avoir recours à des images photographiques ni filmiques d'aucune sorte, et pas davantage à des objets de l'époque. Diverses stratégies sont à l'œuvre.

Premièrement, sont montrées les traces des changements réalisés par les marins avant la visite de la CIDH, en 1979 : le creux de l'ascenseur; une tache d'humidité sur le mur du sous-sol qui a la forme de l'escalier menant autrefois au rez-de-chaussée, entre autres éléments³⁷. La référence à la visite de la CIDH est

³⁷ Le texte d'un panneau situé dans le creux de l'ancien ascenseur précise : « Ici, il y avait un ascenseur qui communiquait avec le premier et le deuxième étage. Il a été annulé et démantelé avant la

récurrente aussi bien dans les panneaux que dans le discours des guides, elle est un élément structurant d'un récit qui se fonde sur l'indiciel. Cependant, plutôt que de montrer les traces de ce qu'il y a eu – comme le faisaient les croquis publiés par la CONADEP –, ce récit tente d'exhiber les indices de ce qu'a fait la marine pour effacer les traces de son activité répressive. Il ne cherche pas tant à « dévoiler » les crimes commis qu'à mettre en évidence les manœuvres des marins pour les cacher.

Deuxièmement, on présente des plans des étages très détaillés, avec beaucoup de références et suffisamment grands pour permettre d'imaginer les sous-divisions des grandes surfaces et leurs usages. Les plans se multiplient car ils tiennent compte des modifications entreprises par les marins et offrent ainsi les différentes configurations de l'espace à tel ou tel moment où le Casino a été réformé, en ajoutant ou en enlevant des pièces, en altérant les usages, etc. (voir image 6). Ainsi offre-t-on une narration dynamique de ce qu'a été l'activité répressive à l'ESMA, dont on peut supposer (car elles ne sont pas expliquées) différentes étapes et une politique répressive changeante, divers moments pendant lesquels le centre clandestin s'est rempli puis s'est vidé de prisonniers, etc.

Image 6 : Des plans, des descriptions et des témoignages dans un panneau du sous-sol (source : Archivo Memoria Abierta).

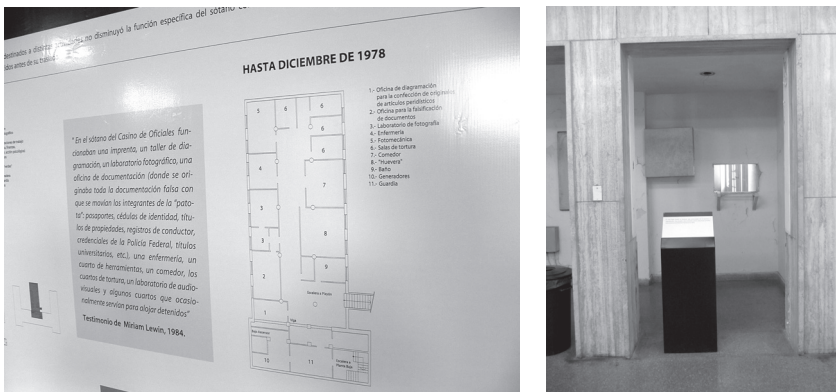


Image 7 : Panneau situé dans le creux de l'ancien ascenseur (photographie : Nadia Tahir).

Troisièmement, on inclut des fragments de témoignages relatifs à « l'atmosphère » que l'on vivait au sein du centre clandestin de détention. Si l'on suit le trajet de la visite guidée, ces témoignages semblent aller *in crescendo* par rapport aux horreurs racontées. La visite commence au rez-de-chaussée (zone où les prisonniers

visite de la Commission interaméricaine des droits de l'homme en 1979 » (voir image 7). La guide dit quand on entre dans le sous-sol : « L'escalier qui menait au sous-sol a été démantelé mais il reste des taches d'humidité de forme descendante et aussi des fers qui étaient la base des marches et qui ressortent des murs ».

étaient torturés au début de leur emprisonnement et dernier lieu par où ils passaient avant d'être « transférés »³⁸) et se termine au troisième étage (zone de réclusion des détenus). C'est à la Cagoule, au troisième étage, que l'on trouve les témoignages les plus expressifs, du point de vue des horreurs subies. Ceci a été, en partie, recherché lors de la création des panneaux. Et c'est aussi, en partie, le résultat de discussions ultérieures au sein de la Commission, grâce auxquelles ont été ajoutés des témoignages dont l'information était redondante par rapport à d'autres déjà retenus. Au-delà de ces raisons, ce qui importe c'est que le résultat provoque un véritable impact avec très peu d'éléments. Dans le secteur appelé « Cagoule », onze panneaux comprenant des témoignages sont alignés devant l'endroit où l'on sait que les prisonniers étaient allongés sur le sol, isolés ou immobilisés dans des petits compartiments (voir image 8). À la différence des témoignages situés au sous-sol (quatre témoignages qui décrivent l'usage des divers lieux : infirmerie, salle de torture, etc.), ces textes reprennent la stratégie de définir l'espace à travers des expériences corporelles des prisonniers (bruits, odeurs, malaises, douleurs, etc.) et aussi des émotions (isolement, peur, solitude). De plus, l'effet de réitération de certains éléments qu'on ne mentionne qu'ici – bien qu'ils soient caractéristiques de l'emprisonnement à l'ESMA –, génère un fort impact à la lecture : chaînes, boulets, cagoules, yeux bandés, etc. (voir images 9, 10 et 11) :



Image 8 : Panneaux de signalisation situés à la « Cagoule » (photographie : Nadia Tahir).

« Je suis restée pendant ce temps à la Cagoule, les yeux bandés, allongée sur le matelas de la cellule qui m'avait été assignée, menottée, et avec des chaînes aux pieds. Le repas consistait en un *maté cocido* [boisson chaude] le matin et l'après-midi, et un morceau de pain avec de la viande le midi et le soir ».

Témoignage de Graciela Daleo, 1982.

« Mes premières sensations dans ce lieu ça a été la puanteur persistante, les gémissements et les pleurs de douleur, les cris d'angoisse de ceux qui y étaient séquestrés ».

Témoignage d'Andrés Castillo, 1982.

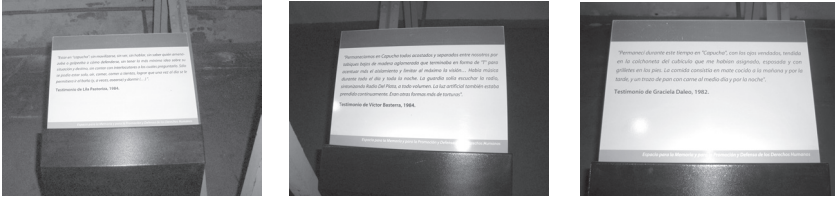
« Les prisonniers devaient porter une cagoule grise ou à défaut des cache-yeux comme ceux qu'on utilise dans les avions, en grosse toile noire, et remplis de coton, avec un élastique cousu à chaque extrémité. Cet élastique était à ce point serré autour de la tête que les cache-yeux avec les cotons s'enfonçaient dans la cavité des yeux et provoquaient toutes sortes de gênes et de

³⁸ « Transfert » est l'euphémisme qu'utilisaient les marins pour ne pas nommer l'assassinat. La plupart des détenus-disparus assassinés au sein de l'ESMA étaient emmenés au sous-sol où on leur administrait une injection qui les endormait ; ils étaient ensuite conduits à un aéroport et mis dans des avions d'où ils été jetés à la mer, encore vivants et assoupis.

douleurs. Les cagoules n'étaient jamais lavées ce qui faisait qu'au bout d'un temps elles avaient une odeur insupportable ».

Témoignage d'Ana María Martí, María Alicia Pirlés, Sara Osatinsky, 1979.

Images 9, 10 et 11 : Témoignages situés à la « Cagoule » (images 9 et 10, photographie : Claudia Feld ; image 11 : Nadia Tahir).



Ces descriptions interagissent avec une mise en scène spécifique (éclairage, emplacement des panneaux, espace vide, etc.) qui accentue cet effet de sens. L'espace vide transmet et complète le message : celui-ci est en relation avec le silence et l'obscurité du lieu, avec l'information que l'on donne au visiteur au sujet de la disparition de personnes, avec la notion même de disparition. Sur les panneaux, on ne mentionne pas la source de chaque témoignage, n'apparaissent que le nom de chaque témoin et la date. Le premier élément qui attire l'attention est la récurrence des noms des témoins dans les fragments exposés au Casino des officiers. Il faut bien avoir à l'esprit que l'ESMA est le centre clandestin de détention le plus connu de l'Argentine et qu'il existe une grande quantité de témoignages expressément consacrés à ce centre. Les 22 panneaux nomment 12 personnes. Parmi ces 22 panneaux, 8 correspondent aux témoignages des trois « prisonnières libérées » publiés par la CADHU en 1979 (on mentionne tantôt les trois noms, tantôt un seul). On trouve également trois autres témoins (Castillo, Gras et Basterro) qui reviennent deux ou trois fois ; ensuite six autres panneaux correspondant à six témoins différents³⁹.

En ce qui concerne les dates, la plupart correspondent à la période de la dictature militaire (1979, 1980, 1982) ou celle qui suit immédiatement (1984). La seule exception est un témoignage de 2004⁴⁰. Ceci signifie que, en absence de toute explicitation des dates, un observateur averti serait en mesure d'associer ces témoignages aux activités de dénonciation des organisations de défense des droits de l'homme pendant la dictature et au travail de recueil de témoignages

³⁹ Un seul panneau contient un témoignage signé par un collectif (l'Association des ex détenus-disparus), mais il a été ajouté après le travail d'A. Naftal, car celle-ci dit qu'elle n'était pas d'accord avec l'idée d'insérer « des témoignages collectifs ». Il convient de préciser que ce panneau se trouve au premier étage, un des lieux les plus « invisibles » pour les prisonniers, compte tenu du fait que c'était l'un des étages où logeaient les officiers de la Marine (voir Feld, 2009).

⁴⁰ Selon A. Naftal ce témoignage est daté de 2004 parce qu'il s'agissait d'une révision d'un texte que le témoin, V. Basterro, a faite à sa demande, quand elle rédigeait les panneaux. Le témoignage original est de 1984.

de la CONADEP (on ne peut douter que les fragments datés de 1984 viennent de là)⁴¹. Ainsi les panneaux informatifs du Casino des officiers reprennent-ils non seulement le format de ces témoignages (clivage entre observation distanciée et « expérience vécue »), mais aussi une partie de leur contenu. De même, il semblerait que, afin d'obtenir un consensus et un récit unifié, on cite des sources absolument fiables, et qu'on reprenne des témoignages élaborés à un moment où, justement, on n'incluait pas des interprétations politiques dans les déclarations mais où l'accent était porté davantage sur les crimes qui devaient être instruits et punis⁴².

Bien qu'Alejandra Naftal précise que pour rédiger les panneaux, elle a commencé par relire le document de la CADHU, elle dit aussi qu'elle a consulté bien d'autres témoignages. Au demeurant, elle a fini par choisir des fragments de ce document car, selon elle, il s'agissait des témoignages les « plus contendants »⁴³, selon ses termes. On sait qu'il y a un lien entre la proximité temporelle par rapport à l'expérience et l'acuité, la précision et la clarté des descriptions. C'est peut-être à cause de cette proximité temporelle que les témoignages choisis peuvent exprimer les expériences sur le ton réaliste que le « scénario » de la visite guidée à l'ESMA met en exergue (Mesnard, 2007).

Par ailleurs, la construction temporelle des panneaux présente encore une autre complexité. Bien que les indications contiennent les dates auxquelles ont été faites les déclarations des survivants, on n'indique pas à quelle période ces personnes ont été emprisonnées. C'est-à-dire qu'il se produit un décalage entre les temps multiples marqués par les plans des étages (chaque époque du Casino des officiers) et le temps global des témoignages (l'emprisonnement en général, l'époque de la dictature appréhendée comme un tout).

Cette expérience « globale » de l'emprisonnement dans le centre clandestin de détention est reprise aussi dans la construction de la première personne des témoins. Comme dans le *Nunca Más*, on construit une sorte de témoignage « choral », avec beaucoup de voix en apparence « interchangeables » qui racontent leurs expériences, tandis qu'une troisième personne « objective » (les panneaux descriptifs) énonce les caractéristiques du système répressif. Selon Alejandra Naftal, ce qu'on tentait là était de produire chez les visiteurs cet impact de l'expérience vécue plutôt que d'« historiciser » le témoignage. De toutes manières, selon elle, l'information « historique » serait confiée au musée

⁴¹ Les données ont été confirmées par A. Naftal dans l'entretien déjà cité.

⁴² Les témoignages déposés devant la CONADEP (1984) et pendant le procès des ex-commandants (1985) avaient principalement pour but de signaler et de prouver des crimes commis par les juntas militaires, et non pas d'interpréter et de tenter d'expliquer les raisons pour lesquelles les faits s'étaient produits (Feld, 2002 ; Crenzel, 2008).

⁴³ « J'ai lu les témoignages de la CONADEP et tout ce que j'ai recueilli. Et oui, c'est vrai, j'en avais qui étaient ultérieurs, mais aucun n'était aussi fort que celui-là. Souviens-toi qu'il n'y avait pas de procès. Soudain maintenant... Mais même ceux du procès intenté aux juntas n'étaient pas aussi forts. La vérité est que je les ai choisis seulement en fonction de cette force... » (entretien avec A. Naftal).

(encore en construction). Dans ce contexte, à la différence du *Nunca Más*, cette expérience vient s'ajouter au cumul d'expériences et de perceptions qu'éprouve chaque visiteur en parcourant ces espaces vides, usés par le temps, mais dont la force matérielle (et donc mémorielle) est indubitable.

Conclusion

À une époque où les témoignages sont souvent accompagnés par des images qui renforcent et soulignent les émotions qu'ils suscitent (Wieviorka, 1998 ; Walter, 2005), le dispositif mémoriel installé au Casino des officiers de l'ESMA se distingue par une apparente simplicité et son austérité. En réalité, il s'agit d'un support complexe qui reprend efficacement une partie de la production testimoniale produite sous la dictature et immédiatement après, et la combine avec la force et la matérialité du bâtiment que l'on peut visiter. Désormais, les espaces qui sont vides peuvent s'imprégner de ces récits et, ainsi, rendre « visible » ce qui s'y est passé sans l'intervention d'aucun type de support audiovisuel.

La tension entre l'expérience subjective d'une première personne unique et intransférable, et l'expérience collective de centaines de témoins et de survivants, n'est pas un fait nouveau et elle est le lot de chaque nouveau témoignage produit sur cette thématique. Cependant, en observant la lente transformation des documents de dénonciation tel que celui publié par la CADHU en 1979, on peut ajouter une observation spécifique à cette problématique. En principe, il semblerait qu'il soit nécessaire que la voix propre de chaque témoin finisse par s'effacer pour que se produise un « récit commun », qu'il soit judiciaire ou historique, où l'expérience personnelle puisse être présentée comme illustration ou soutien de la vérité de ce qui s'est passé. En ce sens, les descriptions du *Nunca Más*, tout comme les panneaux du Casino des officiers, reprennent le témoignage des prisonnières libérées en 1979 pour réaliser cette opération. À la limite, les plans des étages actuellement exposés au Casino des officiers – qui trouvent leur origine dans les observations des survivants sans nommer aucun d'entre eux – sont un produit nourri de cette vérité commune exprimée dans un langage abstrait et impersonnel. Bien que tout ce que puisse offrir un témoin soit sa position spécifique, son regard subjectif, unique et personnel, pour rendre compte d'une expérience observée ou vécue (Felman, 1990), lorsque ce témoignage a été « réussi », c'est-à-dire lorsqu'il a pu s'intégrer à une mémoire sociale, la voix personnelle des témoins perd de sa force en fonction d'une vérité démontrée et prouvée à la portée plus générale.

S'il est vrai que le texte de dénonciation publié par la CADHU n'a pu servir de guide à d'éventuelles inspections au Casino des officiers de l'ESMA pendant la dictature (puisque les marins ont rapidement transformé le bâtiment), il est tout de même devenu, comme nous l'avons vu, une référence incontournable du point de vue de l'histoire et de la mémoire sociale.

Ceci étant, on peut se demander si dans le cas de la visite guidée à l'ex-ESMA, cette vérité universelle sera de nouveau individualisée, « corporisée » et resituée par chacun des visiteurs qui parcourront les lieux. Telle est peut-être la fonction du témoignage dans le complexe travail de transmission de la mémoire : contribuer à ce que chaque visiteur puisse s'approprier l'expérience, non plus celle qui a été vécue et qui est maintenant racontée, mais celle qui consiste à recevoir ce passé et à le transformer en mémoire « à soi ».

Références

- Actis M. et al., 2001, *Ese infierno. Conversaciones de cinco mujeres sobrevivientes de la esma*, Buenos Aires, Sudamericana.
- Bonasso M., 1984, *Recuerdo de la muerte*, Buenos Aires, Bruguera.
- Calveiro P., 2005, *Política y/o violencia. Una aproximación a la guerrilla de los años 70*, Buenos Aires, Norma.
- CADHU, 1979, *Testimonios de los sobrevivientes del genocidio en la Argentina*, Madrid, oct.
- CIDH, 1980, *Informe sobre la Situación de los Derechos Humanos en Argentina*, Buenos Aires, CIDH/EUDEBA/Ministerio de Relaciones Exteriores, 2009.
- CONADEP, 1984, *Nunca Más. Informe de la Comisión Nacional sobre la Desaparición de Personas*, Buenos Aires, EUDEBA.
- Crenzel E., 2008, *La historia política del Nunca Más. La memoria de las desapariciones en Argentina*, Buenos Aires, Siglo XXI.
- 2009, « Las fotografías del Nunca Más : verdad y prueba jurídica de las desapariciones », pp. 281-313, in : Feld Cl. , Stites-Mor J., eds, *El pasado que miramos. Memoria e imagen ante la historia reciente*, Buenos Aires, Paidós.
- Dulong R., 1998, *Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Feld Cl., 2002, *Del estrado a la pantalla : las imágenes del juicio a los ex comandantes en Argentina*, Madrid/Buenos Aires, Siglo XXI.
- 2009, « Souvenirs de l'ESMA : l'exploration d'un espace complexe », pp. 213-233, in : B. Fleury, J. Walter, dirs., *Qualifier des lieux de détention et de massacre (2). Territorialisation, déterritorialisation*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.
- Felman S., (1990), « À l'âge du témoignage : Shoah de Claude Lanzmann », pp. 55-145, in : Lanzmann Cl. et al., *Au sujet de Shoah. Le film de Claude Lanzmann*, Paris, Belin.
- Jensen S., 2010, *Los exiliados. La lucha por los derechos humanos durante la dictadura*, Buenos Aires, Sudamericana.
- Longoni A., 2007, *Traiciones*, Buenos Aires, Norma.
- Mesnard Ph., 2007, *Témoignage en résistance*, Paris, Stock.
- Sarlo B., 2005, *Tiempo pasado. Cultura de la memoria y giro subjetivo. Una discusión*, Buenos Aires, Siglo XXI.

- Vezzetti H., 2009a, *Sobre la violencia revolucionaria. Memorias y olvidos*, Buenos Aires, Siglo XXI.
- 2009b, « El testimonio en la formación de la memoria social », pp. 23-34, in : Vallina C., ed., *Crítica del testimonio. Ensayos sobre las relaciones entre memoria y relato*, Buenos Aires, B. Viterbo.
- Verbitsky H., 2005, *El Silencio*, Buenos Aires, Sudamericana.
- vAA, 2007, *Sobre la responsabilidad: No Matar*, Córdoba, El Cíclope/La Intemperie/UNC.
- Walter J., 2005, *La Shoah à l'épreuve de l'image*, Paris, Presses universitaires de France
- Wieviorka A., 1998, *L'ère du témoin*, Paris, Plon.

Sites Internet

<http://www.derhuman.jus.gov.ar/espacioparalamemoria/>

http://www.memoriaabierta.org.ar/camino_al_museo2.php